

Rat

Examen critique

De 3326

500.10



De 2026

12061/I.05

EXAMEN CRITIQUE SUCCINCT

DES

Diverses Editions du Texte Arabe

DES

“MILLE & UNE NUITS”

ET DES

Différentes Traductions de cet Ouvrage Anonyme

PARUES JUSQU'À CE JOUR

Par M. G. RAT

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE



TOULON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE A. BORDATO

7, Rue Neuve. 7

—
1905

EXAMEN CRITIQUE SUCCINCT

DES

Diverses Editions du Texte Arabe

DES

“MILLE & UNE NUITS”

ET DES

Différentes Traductions de cet Ouvrage Anonyme

PARUES JUSQU'A CE JOUR

Par M. G. RAT

Membre de la Société Asiatique



TOULON
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE A. BORDATO
7, Rue Neuve, 7

—
1905



EXAMEN CRITIQUE SUCCINCT

des

Diverses Editions du Texte Arabe

DES

“*MILLE ET UNE NUITS*”

et des différentes traductions de cet ouvrage anonyme
parues jusqu'à ce jour

Par M. G. RAT

Membre de la Société Asiatique.

Il existe, à notre connaissance, quatre éditions différentes du texte arabe complet des *Mille et Une Nuits*.

La première de ces éditions a été publiée à Breslau, en douze volumes in-18, par le D^r Maximilian Habicht, d'après un manuscrit de Tunis.

Le premier tome de cette édition a paru en 1825 et les onze autres complémentaires ont été successivement imprimés, dans la même ville, de 1826 à 1843; les quatre derniers ont été revus par Heinrich Leberecht Fleischer, professeur de langues orientales à l'Université de Leipzig.

La seconde édition, en deux volumes in-4°, a été imprimée à Boulâq, par les soins du Saïk Abd-ar-Rahmân as-Safati as-Sarqâwi, et terminée au commencement de Ragab de l'année 1251 de l'Hégire (A. D., octobre 1835).

La troisième édition, imprimée à Calcutta par W.-H. Macnaghten, Esq., Bengal Civil Service, d'après un manuscrit égyptien, se compose de quatre volumes grand in-8°, dont le premier a été publié en 1839 et le dernier en 1842.

La quatrième édition a été publiée, à Beyrouth, par l'imprimerie catholique des Révérends Pères Jésuites de cette ville et consiste en cinq volumes in-8°, dont le premier volume a paru en 1889 et le dernier en 1890.

Mardrus, dans la préface jointe au premier volume de sa traduction des *Mille et Une Nuits*, en cite deux autres, l'une imprimée au Caire et l'autre à Bombay. Ces deux éditions me sont totalement inconnues.

L'édition de Breslau, la première édition du texte arabe des *Mille et Une Nuits* qui ait été publiée, diffère considérablement des trois autres. Dans une foule de passages, le texte est fautif, corrompu, quelquefois même inintelligible; dans les vers, le plus souvent, la mesure prosodique n'est point observée.

Les quatre derniers volumes, qui ont été imprimés sous la direction du Professeur Fleischer, laissent, sous ce rapport, beaucoup moins à désirer; le texte est plus correct, la contexture des vers est généralement plus conforme aux règles prosodiques.

L'édition de Boulâq, sauf quelques erreurs et d'assez nombreuses fautes d'impression, qui n'ont point été signalées en errata et que celle de Calcutta, dont nous

parlerons ci-après, a généralement évitées, constitue une bonne édition des *Mille et Une Nuits*; c'est celle dont je me suis servi pour élaborer ma traduction française de cet ouvrage; elle renferme, dans les contes, quelques lacunes que comble l'édition de Calcutta.

L'édition des *Mille et Une Nuits* publiée dans cette dernière ville, est la plus exacte et la plus complète de toutes; elle est presque sans faute d'impression et, dans maints passages, elle complète, comme nous venons de le dire, les lacunes qui se présentent dans l'édition de Boulâq. Les vers y sont ponctués, ce qui en facilite, dans une grande mesure, la traduction; c'est celle qui est, à juste titre, la plus estimée.

Dans les deux cents premières nuits, elle offre, par rapport aux autres éditions, de nombreuses variantes, et, dans les nuits suivantes, elle semble avoir eu pour prototype l'édition imprimée à Boulâq.

La dernière édition du texte arabe de ces contes charmants est celle qui est sortie des presses de l'Imprimerie Catholique de Beyrouth, dirigée par les Révérends Pères Jésuites de cette ville.

Elle est, sous le rapport du texte, d'une correction remarquable, comme le sont, d'ailleurs, je me plais à le reconnaître, tous les ouvrages arabes publiés par cette consciencieuse imprimerie; seulement, les éditeurs — et cela se comprend — l'ont expurgée de tous les passages licencieux et obscènes qui, ainsi qu'on le sait, sont nombreux dans les *Mille et Une Nuits*, bien que ce soit la chaste et pudique Reine Sahrazâd qui fasse le récit de tous ces contes à son Royal époux.

Passons maintenant en revue les diverses traductions

en langues européennes (le Turc excepté) qui ont été faites de ces contes que tout le monde a lus certainement avec plaisir et avec beaucoup d'intérêt.

La première traduction qui a été publiée est due à un Français, à un orientaliste distingué, pour son époque, à l'illustre et immortel Galland.

Cette traduction n'est point complète ; elle ne renferme guère que le tiers des contes qui se lisent dans le texte arabe des *Mille et Une Nuits*. Galland n'a traduit aucun des cinq à six mille vers qui figurent dans l'ouvrage et la traduction qu'il a donnée est tout à fait fantaisiste, par rapport au texte ; c'est à croire que le traducteur a lu plusieurs fois le texte arabe du conte qu'il se proposait de traduire, s'est imbu du sujet et des divers épisodes de l'histoire qu'il avait à raconter, puis, a fermé son original et a rédigé de mémoire sa traduction, sans se soucier du texte qu'il avait eu sous les yeux. Il n'en est pas moins vrai que la traduction des *Mille et Une Nuits* de Galland constitue, de ces contes, la plus agréable lecture ; c'est, assurément, celle que l'on continuera à lire, de préférence à toutes les autres, avec le plus vif intérêt.

Sa traduction a été publiée à Paris de 1704 à 1717.

En 1828, Trébutien, membre de la Société Asiatique de Paris, fit paraître, en trois volumes petit in-8°, une traduction des contes des *Mille et Une Nuits* qui n'avaient pas été publiés par Galland. J'ignore sur quel texte arabe cette traduction partielle a été effectuée et, par suite, je ne puis me prononcer sur son exactitude et sa fidélité ; tout ce qu'il m'est donné de pouvoir constater, c'est que ce travail, par rapport aux éditions arabes que l'on possède actuellement, est fort incomplet.

Les contes que Trébutien a traduits sont écourtés et sont loin d'être aussi étendus que ceux qui se présentent dans les nouvelles éditions du texte arabe.

Dix ans après la publication de la traduction de Trébutien, c'est à dire en 1838, Henry Torrens, commence à Calcutta, sur le texte arabe édité en cette ville par William H. Macnaghten, une traduction anglaise des *Mille et Une Nuits*, mais n'en publie qu'un seul volume in-8°, lequel ne comprend que cinquante nuits de ces contes.

Quand il s'agit de la prose, cette traduction est littérale et fidèle, seulement les vers arabes sont traduits en vers anglais et, dans leur lecture, il est difficile de suivre le texte arabe, tant Torrens, par suite de la versification qu'il a adoptée et de la rime à laquelle il s'est assujéti, s'est vu dans la nécessité d'amplifier sur l'original. Ce n'est qu'une reproduction fugitive du texte arabe et l'interprétation des passages qui offrent des difficultés de traduction laisse bien souvent à désirer. Il n'est pas commode, en effet, de traduire des vers arabes en vers français ou anglais et, si on adopte ce système, c'est presque toujours au détriment de la fidélité et de l'exactitude de la traduction, car, interpréter, en vers, un texte arabe, consistant bien souvent en jeux de mots, charades, énigmes, logogriphes, assonances, est une tâche trop ardue pour pouvoir la remplir convenablement.

A la fin du volume, Torrens a annexé à sa traduction une série de notes qui expliquent les mœurs, les usages les coutumes des nations musulmanes et certaines expressions d'une rare occurrence.

Il a, comme Edward W. Lane dont nous parlerons ci-après, laissé de côté les passages licencieux du texte et,

à plus forte raison, ceux qui sont, parfois, d'une obscénité révoltante et qui se présentent assez nombreux dans le corps de l'ouvrage.

Il est à regretter que Torrens n'ait point complété sa traduction ; elle était bonne, fidèle, correcte, mais il s'est arrêté au premier volume de sa publication.

Edward W. Lane, l'Orientaliste distingué, le savant auteur du livre intitulé : « The Manners and Customs of the Modern Egyptians », les Mœurs et les Coutumes des Egyptiens modernes, et de l'excellent dictionnaire : « Arabic-English lexicon », qu'il n'a pas eu malheureusement le temps de terminer, la mort l'ayant surpris dans le cours de son exécution, a publié, à Londres, en 1865, sa nouvelle édition de sa traduction anglaise des *Mille et Une Nuits*, accompagnée de notes très étendues, d'une vaste érudition, et dénotant chez l'auteur une connaissance profonde de la langue arabe et des mœurs et des coutumes des peuples musulmans.

Lane avait, d'ailleurs, passé de nombreuses années au Caire où il vivait en rapports constants avec les savants indigènes et, pour ainsi dire, au milieu d'eux et au sein de leur famille ; aussi, s'était-il imbu de leur genre de vie et familiarisé avec leurs manières d'être.

La traduction des *Mille et Une Nuits* qu'il a publiée se compose de trois forts volumes in-8° et constitue la meilleure et la plus correcte des traductions que je connaisse de ce livre de contes, quoi qu'en dise Burton. Les vers sont traduits en prose et je dois dire, à la louange du traducteur, qu'ils ont été interprétés avec une exactitude et une fidélité auxquelles je suis heureux de rendre hommage. Je m'en suis constamment servi

pour établir celle que j'ai en manuscrit et à l'élaboration de laquelle j'ai consacré mes veilles et mes heures de loisir.

Malheureusement William Lane n'a guère traduit que les deux cinquièmes du texte arabe et a laissé de côté tous les différents contes qu'il a jugés peu intéressants pour les lecteurs européens ; il s'est abstenu de traduire les passages du texte qui choqueraient nos oreilles et dont la lecture blesserait les sentiments de bienséance reçue dans nos milieux, mais qui peuvent être exprimés, sans inconvénient et sans qu'on trouve à y redire, chez certains peuples orientaux, tels que les Arabes, les Persans, les Indiens et les Japonais.

Si la traduction de William Lane se trouvait complète, c'est-à-dire, s'il avait traduit entièrement le texte des *Mille et Une Nuits*, j'estimerais que son œuvre, au point de vue de la linguistique, de la fidélité et de l'exactitude consciencieuse de sa traduction, à en juger par les contes qu'il a traduits et enrichis de notes explicatives, constituerait une interprétation parfaite de l'original et que toute autre traduction en langue européenne serait une superfétation ; mais Lane, comme je l'ai dit, n'a guère traduit que les deux cinquièmes du texte arabe.

En 1885-88, le capitaine Sir R. F. Burton, après avoir publié à Bénarès, d'après le texte arabe imprimé à Boulâq et celui édité à Calcutta par Macnaghten, en faisant usage quelquefois de l'édition de Breslau, une traduction des *Mille et Une Nuits* destinée non pour les « virginitus puerisque », en publia en 1894, à Londres, chez H. S. Nichols et C^{ie}, éditeurs, une nouvelle édition expurgée, en douze volumes in-8°.

Cette traduction est généralement fidèle et exacte, mais les vers arabes, ainsi que l'a fait Torrens, sont traduits en vers anglais et il est assez difficile de reconnaître si Burton a bien compris l'original dont il se servait, les vers qu'il a interprétés n'étant, par fois, qu'une longue paraphrase du texte. Il est permis de croire que sa traduction doit laisser à désirer, car, dans maintes parties du texte en prose, il lui est échappé des erreurs de traduction manifestes que nous avons notées au fur et à mesure qu'elles se présentaient à notre attention et qu'il serait fastidieux de les signaler toutes ; nous nous bornerons à n'en relever que quelques-unes, qui sont d'une évidence flagrante et qui ont trait à des passages où l'interprétation du texte ne saurait offrir rien d'ambigu.

Tome II, nuit 90°, p. 123, l. 11, on lit : « and called to mind the Day of complain (sic) », ce qui veut dire : « Et il rappela à l'esprit le jour de la plainte ». Il convient de traduire, au contraire, « et rappela à l'esprit la [sanglante] journée de Honain » (1).

Tome III, nuit 265°, p. 201, l. 11 de la nuit : « But, O Ala-al-Din, thou canst sojourn no longer in Bagdad, for kings, O my son, *may not pass from one thing to another, and when they go in quest of a man, ah! longsome is his travail* », c'est-à-dire : « mais, ô Ala-al Din, tu ne saurais demeurer plus longtemps dans Bagdad, car *les Rois ne peuvent point passer d'une chose à une autre et, quand*

(1) Voir *Ibn-al-Attr*, édition de Tornberg, vol. II, p. 199 ; Zotenberg, *Chronique de Tabari*, vol III, p. 142, et Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes*, tome III, p. 248.

Bibliothek der
Deutschen
Morgenländischen
Gesellschaft

ils vont à la recherche d'un homme, ah! rude est son labeur. » Il convient de traduire, au contraire, ce passage de la manière suivante : « O Ala-al-Din, tu ne peux plus dorénavant demeurer à Bagdad, car, ô mon fils, il ne faut point avoir les Rois pour ennemis et ceux que les Rois poursuivent, ciel! quelle rude tâche pour eux d'y [échapper]! »

Tome IV, nuit 442°, p. 157, l. 23. « What are the ordinances of buying and selling? — The Koranic are offer and acceptance *and if the thing sold be a white slave, by whom one profiteth, all possible endeavour to convert him to al-Istam* » ; ce qui signifie : « Quelles sont les règles qui régissent les achats et les ventes? — Les conditions indispensables édictées par le Code divin (le Qoran) consistent dans l'offre et l'acceptation, et, *si la chose vendue est un esclave blanc dont on profite, il faut faire tous ses efforts pour le convertir à l'Islamisme.* » Burton n'a absolument point compris ce passage dont la traduction doit être rétablie ainsi qu'il suit : « Quelles sont les conditions indispensables, édictées par la loi divine, concernant l'achat?—Les conditions indispensables, c'est qu'il faut qu'il y ait consentement mutuel entre le vendeur et l'acheteur; que le vendeur soit bien le propriétaire de l'objet qu'il vend, que cet objet ait pour lui quelque valeur et qu'il soit à même d'en effectuer la livraison. » Il n'est pas question ici, en effet, ni de mamelouk ni de l'Islam.

Tome IV, nuit 439°, p. 150, l. 15 de la nuit : « The obligations are five.... the standing in prayers, etc. », ce qui signifie : « Les obligations sont au nombre de cinq, à savoir, *se tenir debout, quand on prie, etc.* » ; il faut tra-

duire : « Les obligations sont au nombre de cinq, à savoir.... *l'observance de la prière* » ; Iqâm signifiant l'action de s'acquitter de quelque chose, son observance et non point l'action de se tenir debout.

Tome IV, même nuit, page 151, l. 4 « Why dost thou stand to pray ? » c'est-à-dire, « pourquoi te tiens-tu debout pour prier ? » Il convient, au contraire, de traduire par la même raison que ci-dessus : « Avec quelles dispositions dois tu procéder à la prière ? »

Tome IV, nuit 441°, l. 31. — « But the traditional statutes are the call to prayer, the standing posture », ce qui veut dire : « mais les conditions à remplir, basées sur les faits et gestes du Prophète, sont : l'appel à la prière, *la position debout*. » L'iqâmah que Burton traduit par la position debout dans la prière, signifie, au contraire, l'addition, après l'appel à la prière (the call to prayer), des mots : le temps de la prière est arrivé, prononcés deux fois après les mots : venez au salut, ce qui constitue l'iqâmah et non point, comme l'a pensé Burton, la posture debout.

Tome IV, nuit 516°, p. 302, l. 11. « And now, if thou love me as I love thee, come to *at Takni* the Castle of jewels », c'est à-dire : « Et maintenant, si tu m'aimes comme je t'aime, viens me trouver à *Takni*, le château des bijoux. » Takni n'est pas un nom propre; il convient de lire tokannâ, 3^e personne, fém. sing. de l'indicatif de la 2^e forme, à la voix passive, du verbe kannâ (donner à quelqu'un un surnom, un sobriquet) et, par suite, il faut traduire : « Et, maintenant, si tu m'aimes comme je t'aime, vient me trouver au manoir *qui est surnommé le Manoir de la pierre précieuse* »

Tome V., nuit 589°, p. 74, l. 8 de la nuit, on lit : « After which he abode alone in the place *and took possession of whatsoever was therein* », ce qui signifie : « Après cela, il demeura seul en cet endroit et il prit possession de tout ce qui s'y trouvait. » Il convient, au contraire, de traduire : « Puis, il continua à demeurer tout seul dans cet endroit dont le contenu se trouvait lui être interdit » (m. à m. et lui scellé par rapport à ce qu'il contenait, c'est-à-dire dont le contenu était scellé (maktoum) à ses regards. »

Tome V, nuit 625°, p. 166, l. 4. « Whose name was Mardās », dont le nom était Mardās ; il convient de lire Mir-dās, de même dans tous les autres passages où ce nom se présente.

Tome V, nuit 654°, p. 243, l. 18. « And under his rule were five hill strongholds » et sous sa domination étaient cinq forteresses situées sur les hauteurs ; je préférerais lire : « et sous sa domination étaient cinq peuplades. »

Tome V, nuit 695°, p. 330, al-Moghayrah ; il faut lire al-Moghīrah.

Tome V, nuit 704°, p. 356, l. 15. « My husband is a merchant of chattels », mon mari est un marchand de menus objets. Il convient, au contraire, de traduire : « mon mari est un marchand d'esclaves ».

Malgré ces quelques incorrections, je dois reconnaître que la traduction de Burton, pour ce qui a trait à la prose, est généralement bonne et fidèle et que sa lecture m'a permis de rectifier quelques erreurs que j'avais laissé échapper dans celle que j'ai élaborée et que je possède en manuscrit.

En dehors des contes que Burton a traduits, d'après les éditions du texte arabe imprimées à Boulâq et à Calcutta, et, suivant quelques variantes ou addenda qu'il a puisés dans l'édition de Habicht, publiée à Breslau, ce consciencieux traducteur les a fait suivre de divers autres contes, dits supplémentaires, extraits en grande partie de cette dernière édition et qui ne figurent point dans celles de Boulâq et de Calcutta, notamment le conte si intéressant connu sous le nom d'Ala-ad-din ou la lampe merveilleuse, dont j'ai eu sous les yeux une traduction anglaise dûe à la plume de John Payne. Le texte arabe du conte d'Ala-ad-din a été publié, à Paris, à l'Imprimerie Nationale, en 1882, par Zotenberg et c'est sur ce texte que Burton a fait sa traduction ; d'autres contes supplémentaires ont été publiés par le même traducteur, mais, il m'a été impossible, malgré mes recherches, de m'en procurer le texte arabe.

Passons actuellement à l'examen de la traduction des *Mille et Une Nuits* la plus récente, à celle effectuée par le Dr J. C. Mardrus, publiée à Paris, en 16 volumes in-8°, d'environ 350 pages et dont le premier tome a paru en 1899 et le dernier en 1904.

Cette traduction que l'auteur présente au public comme littérale et complète du texte arabe est loin de réunir ces deux conditions ; les nuits, au contraire, sont écourtées et bien des contes figurant dans l'édition de Boulâq, texte dont il allègue s'être servi, ont été laissés par lui de côté et n'ont pas été traduits.

Au point de vue de la linguistique, cette traduction, à mon avis, n'a aucune valeur, bien que Mardrus prétende s'être attaché à traduire fidèlement le texte arabe dans

un mot à mot pur et inflexible. Je suis à me demander comment il a pu se laisser aller à en imposer au public avec une telle désinvolture et surtout aux arabisants qui sont à même de contrôler ses assertions et qui demeurèrent stupéfaits devant ses renversantes allégations.

La prose du texte arabe en est généralement mal traduite, dans les passages difficiles et quelquefois faciles; les vers sont incompris ou fantaisistes.

Mardrus, dans sa traduction, a encore amplifié sur les obscénités, qui se rencontrent assez souvent dans le texte arabe des *Mille et Une Nuits*. C'est ainsi que, toutes les fois que l'occasion s'en présente, il se plaît à se servir d'un mot ordurier qui ne se trouve jamais dans l'édition de Boulâq et que je n'ai relevé qu'une seule fois dans celle de Calcutta. Je ne m'explique point cet excès de zèle en semblable occurrence.

La courte préface que l'auteur a jointe à sa traduction est si alambiquée qu'elle est incompréhensible; le style en est prétentieux et bizarre et la lecture pénible; j'ai cherché à en comprendre le sens avec plusieurs de mes confrères de l'Académie du Var dont j'ai l'honneur de faire partie et, après en avoir fait un examen approfondi, nous sommes tous demeurés hésitants sur le sens qu'il convenait de lui attribuer; elle constitue, pour ainsi dire, une énigme que l'auteur aurait bien fait de commenter pour la plus grande compréhension de ses lecteurs.

Je suis à me demander comment il se fait que Hartwig Derenbourg, Membre de l'Institut, mon honoré confrère de la Société Asiatique, ait pu, dans le *Journal des Savants*, fasc. juillet 1902, p. 397, en dépit de la haute autorité qui s'attache à son nom, rendre compte de cette

traduction en termes si élogieux, au point de dire, à sa louange, qu'elle constitue « un chef-d'œuvre littéraire, une adaptation qui est aussi française qu'arabe, aussi arabe que française ». Je suis étonné au dernier des points, à moins que sa religion n'ait été surprise, que la Commission, chargée d'examiner les travaux qui doivent être insérés dans l'excellente et savante publication que je viens de citer, en ait permis, dans ses colonnes, l'impression quels que soient le mérite et la compétence du critique qui a émis, sur l'ouvrage, cette appréciation et qui s'est laissé, sans doute, entraîner à dénaturer ses propres impressions, par des considérations auxquelles il a probablement cédé pour être agréable à l'auteur, mais qu'il n'aurait certainement pas dû, en cette circonstance, faire entrer en ligne de compte. Que ne s'est-il inspiré plutôt de l'adage latin : « Amicus Plato sed magis amica veritas ? »

Je saisisai cette occasion pour exprimer — et tout juge impartial me donnera raison et, quelque infime que je sois, me soutiendra — mon profond étonnement de ce que mon éminent confrère, dans la notice qu'il a fait insérer dans le *Journal des Savants*, fascicule précité de juillet 1902, pour rendre compte de ma traduction du *Mostatraf*, ait cru devoir accomplir cette tâche, en des termes aigres-doux auxquels je ne m'attendais guère, et avec un ironique persiflage qui m'a causé une impression d'autant plus pénible que je considère ce procédé comme peu confraternel à mon égard et comme absolument déplacé et immérité.

Il ne s'est pas aperçu que le « titre copieux et alléchant auquel il tenait à ne rien retrancher » était la traduction

littérale du texte arabe, qui constitue le titre de l'ouvrage que je traduisais et que, par suite, il ne m'était point personnel.

En second lieu, alors qu'il avance que *« ce titre copieux et alléchant devenait irrésistible par l'annonce, en tête du tome second, de nouveaux altraits qui mettront en goût les amateurs et achèveront l'œuvre de leur tentation et qu'il regrette, pour le traducteur, que cette dernière énumération ne soit pas plus longue, et que, dans ce cas, il eût peut-être renoncé à la transcrire intégralement et c'eût été grand dommage »*, je dois lui faire observer que, si j'ai énuméré toutes les sociétés savantes et les gouvernements qui m'ont honoré d'une subvention, la raison en est que la Société Orientale Allemande de Leipzig, sur le désir manifesté par le D^r Prætorius, son Président, en m'accordant les quatre cents marks qu'elle m'a alloués, avait mis pour seule et unique condition que je ferais mention, en tête de mon second volume, de cette allocation, condition à laquelle j'ai souscrit et qu'il était de mon devoir de remplir.

Il coule de source qu'en faisant de cette généreuse subvention la mention imposée et acceptée, il convenait, à moins de manquer à mes sentiments de reconnaissance envers les autres donateurs, de ne point passer sous silence celles qui m'avaient été attribuées, non moins généreusement, par les autres sociétés savantes et gouvernements qui s'étaient intéressés à mon œuvre.

Que reste-t-il donc des insinuations par trop apparentes à mon égard que mon honoré et érudit confrère a insérées dans le *Journal des Savants*? Assurément, absolument rien, et ses insinuations ne sont de sa part que

paroles oiseuses et n'ayant aucun fondement : « verba et voces, prætereaque nihil. »

Et ces insinuations fussent-elles vraies, eussent-elles quelque fondement — et je viens de démontrer qu'elles ne reposent sur rien — il me serait permis d'invoquer, à l'encontre de celui qui les a émises, cette sentence, à savoir, que l'on voit souvent le fétu dans l'œil du voisin et qu'on ne prend point garde à la poutre qui se trouve dans le sien propre. Ne lit-on point, en effet, — et je suis loin de lui en faire le moindre reproche, — dans *Les Opuscules d'Un Arabisant*, 1868-1905, que vient de faire paraître, à Paris, cette année-ci, chez le libraire-éditeur Charles Carrington, mon honorable confrère Hartwig Derenbourg, à la page 311, dans une notice, où il esquisse sa biographie et énumère ses titres et qualités, ne lit-on point, dis-je, ce qui suit : « Chevalier de la Légion d'honneur... commandeur de la Couronne d'Italie, officier de l'Instruction publique, membre honoraire de l'Académie de l'Histoire de Madrid, membre honoraire de l'Institut Egyptien du Caire, membre honoraire de la Society of Biblical Archeology de Londres, membre du Conseil de la Société Asiatique, membre du Conseil de perfectionnement de la Mission scientifique française du Maroc, membre du Comité central de l'Alliance Israélite, membre du Conseil de la Société des études Juives, vice-président du Conseil d'administration de l'Ecole de travail Israélite, membre du Foreign Board of consulting editors de la Jewish Encyclopedia, un des directeurs de la *Grande Encyclopédie* dont les trente et un volumes portent ma signature. »

Et comme couronnement à ce long étalage de titres et

de qualité, il ajoute : « Je n'ai ni enfant, ni neveu. Avec moi s'éteindra la dynastie des Derenbourg orientalistes. » C'est avec raison que je pourrais dire, en me servant des paroles du poète latin : « Meta coronat opus. »

Je regrette que l'énumération ci-dessus des titres honorifiques de mon éminent confrère n'ait pas été plus longue ; je n'aurais pas renoncé à la transcrire intégralement, car c'eût été grand dommage.

Qu'il m'eût été plus doux et qu'il eût été, en même temps, plus utile et plus profitable aux arabisants, que mon érudit confrère, en rendant compte de ma traduction, eût eu le bon esprit, comme l'ont fait, d'ailleurs, en des termes qui contrastent singulièrement avec les siens, de Goeje, l'éminent professeur de langues sémitiques à l'Université de Leyde, et le non moins distingué professeur de langues sémitiques à l'Université de Tübingen, M. le Docteur C.-F. Seybold, dans les notices qu'ils ont consacrées à mon ouvrage et qu'ils ont fait paraître, le premier, dans le *Deutsche Literatur-zeitung*, du 21 février 1902, n° 8, et, le second, dans le *Literarisches Centralblatt*, du 4 novembre 1899, de me signaler les erreurs qui doivent indubitablement se rencontrer dans ma traduction du *Mostatraf*, œuvre d'une si longue haleine et quelquefois d'une interprétation si difficile ; les corrections qu'il aurait daigné me faire remarquer eussent été, je le lui assure, les bienvenues et je lui en eusse été très reconnaissant ; il est vrai que la tâche eût été pour lui plus ardue.

Néanmoins, — suum cuique jus tribuens, — il me plaît de reconnaître que les critiques qu'il m'a adressées, au sujet de l'absence de tables, qui déprécie mon ouvrage,

sont fondées et que, d'ailleurs, je m'y attendais ; dans les quelques mots de préface qui sont en tête de mon second volume, j'ai donné les raisons majeures qui militent, jusqu'à un certain point, en faveur de cette suppression, mais qui, il est vrai, ne la justifient point complètement. Je pourrais cependant alléguer que la valeur d'une traduction, si elle est fidèle, si elle est exacte, si les difficultés que présente le texte ont été surmontées, ne saurait dépendre de l'adjonction, à l'ouvrage, de tables qu'il aurait suffi d'un peu de patience pour coordonner et dont la fastidieuse besogne de l'élaboration aurait pu même être confiée à des mains étrangères.

Mais, revenons, après cette assez longue digression, au sujet qui fait l'objet de la présente notice.

En outre des traductions complètes du texte arabe des *Mille et Une Nuits* dont nous venons de parler, il existe des traductions partielles de divers contes.

L. Langlès a publié, en 1814, à Paris, à l'Imprimerie Royale, *Les Voyages de Sindbad, le Marin, et la Ruse des Femmes*. Cette traduction est correcte, mais le texte arabe diffère considérablement de celui définitivement établi par les éditions de Boulâq et de Calcutta.

Kazimirski, l'auteur de l'excellent *Dictionnaire Arabe-Français*, paru en 1860, a publié, à Paris, en 1846, la traduction, avec texte, du conte qu'il a intitulé *Enis-el-Djelis ou Histoire de la belle Persane*, enrichie de notes très savantes. Ce conte est admirablement bien traduit, vers et prose, et, si on avait eu l'heureuse chance que l'auteur eût fait une traduction complète des *Mille et Une Nuits*, il n'aurait pas été nécessaire, pour l'intelligence du texte et l'interprétation des passages difficiles,

d'en faire d'autres ; nous professons les mêmes sentiments, ainsi que nous l'avons dit précédemment, pour la bonne et consciencieuse traduction de William Lane.

Cherbonneau, professeur de langue arabe, à la chaire de Constantine, a publié, à Paris, en 1853 *l'Histoire de Chems-ed-Dine et de Nour-ed-Dine*, texte arabe et traduction juxtalinéaire. En la même année, en collaboration avec Thierry, il a fait paraître la traduction du conte de *Djouder, le Pêcheur*. La première de ces traductions est fidèle et correcte, le second conte est interprété fort librement par rapport au texte.

En l'année 1869, dans le *Bulletin* de la Société Académique du Var, dont j'ai l'honneur de faire partie, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, j'ai publié moi-même un conte extrait des *Mille et Une Nuits*, que j'ai intitulé : *Les Amours et les Aventures du jeune Ons-ol-Woudjoud* (les Délices du Monde), *et de la Fille de Vizir el-Ouard fi-l-Akmâm* (le Bouton de Rose), publié complet pour la première fois, car William Lane, qui avait traduit le même conte, dans son recueil, avait laissé de côté presque le tiers des vers qui y figurent.

J'ai corrigé depuis, dans ce conte, quelques erreurs de traduction qui avaient échappé à mon attention et qu'un examen plus attentif du texte arabe m'a permis de rectifier. A cette époque, j'annonçais, dans les quelques mots de préface dont j'ai fait précéder ce conte, que j'avais trois cents nuits environ de traduites. La traduction des *Mille et Une Nuits* que j'ai actuellement complète en manuscrit, augmentée des nuits supplémentaires, avec des notes abondantes, en majeure partie extraites de l'ouvrage de William Lane, se trouverait terminée, depuis

une vingtaine d'années, si je n'avais pas dû l'interrompre, pour me consacrer à la traduction du *Mostatraf*, que j'ai publiée en 1899-1902.

En 1876, J. Richert, Docteur en droit, diplômé de langue arabe, a fait paraître à Alger, accompagnée du texte arabe, la traduction du *Conte d'Abou-Kir et d'Abou-Sir*. Cette traduction, quoique un peu libre, est, néanmoins, généralement correcte, dans les vers et la prose.

D'autres contes extraits des *Mille et Une Nuits* ont pu être traduits par d'autres auteurs, mais je n'en ai point connaissance. D'ailleurs, toutes ces différentes traductions partielles ne constitueraient que bien peu de chose, en comparaison du texte arabe total, complet.

Pour ce qui a trait aux nuits dites supplémentaires, j'ai eu, sous les yeux, le conte d'*Ala-al-Din* ou la *Lampe Merveilleuse*, traduit en anglais par John Payne; j'ai le souvenir que cette traduction, qui avait été effectuée sur le texte publié par Zotenberg, m'a paru assez correcte, malgré que le texte arabe publié par ce dernier fût considérablement corrompu en maints passages.

Tout dernièrement, en 1902, C.-F. Seybold, le distingué professeur de langues sémitiques, à l'Université de Tübingen, a publié, à Leipzig, texte arabe et traduction, le *Conte de Sul et de Schumul*. Ce conte, qui appartient également aux nuits supplémentaires, a été consciencieusement traduit, comme le sont, d'ailleurs, tous les ouvrages de ce genre dûs à la plume de cet éminent orientaliste à l'érudition duquel je suis heureux de rendre publiquement hommage.

Toulon, le 10 octobre 1905.

G. RAT.



D: De 3326

ULB Halle
000 891 738

3/1



